



La participation des jeunes à la vie parlementaire

Rapport final

Présenté par M. Francis Drouin
Député (Canada)

Kigali (RWANDA) | 5 au 9 juillet 2022

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
REPRÉSENTATION DES JEUNES AU SEIN DES PARLEMENTS DE LA FRANCOPHONIE.....	1
A. Mise en contexte.....	1
B. Représentation au sein de sections membres et associées de l'APF.....	4
CONSÉQUENCES DE LA SOUS-REPRÉSENTATION DES JEUNES.....	6
A. Impacts sur les débats et l'élaboration de politiques.....	6
B. Déficit démocratique.....	7
OBSTACLES À LA PARTICIPATION DES JEUNES.....	7
A. Perceptions et préjugés.....	7
B. Manque de capital social et financier.....	8
C. Lois électorales.....	8
D. Obstacles répertoriés par les sections.....	9
E. Obstacles particuliers à la participation des jeunes femmes.....	10
SOLUTIONS POTENTIELLES.....	11
A. Cibles et quotas.....	11
B. Programmes participatifs.....	13
C. Campagnes.....	14
D. Guides techniques.....	15
E. Éducation.....	15
F. Comité ou commission parlementaire s'intéressant aux enjeux relatifs à la jeunesse.....	16
G. Observations supplémentaires.....	17
CONCLUSION.....	17



INTRODUCTION

L'un des objectifs du Réseau des jeunes de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est de contribuer à l'édification de démocraties plus fortes en s'ouvrant aux jeunes actifs en politique et en renforçant la représentation des jeunes dans les parlements. Dans l'optique d'atteindre cet objectif, il semble opportun de réaliser un état des lieux dans les sections, pour déterminer comment se porte la représentation des jeunes dans les parlements francophones et apprendre des initiatives en place dans certaines institutions.

Dans cette optique, la section canadienne s'est portée volontaire pour entreprendre une étude sur la participation des jeunes à la vie parlementaire. Le présent rapport constitue la finalité de cette étude, et incorpore les réponses de 14 sections de l'APF récoltées entre février et juin 2021. La section canadienne remercie chaleureusement les sections ayant pris part à l'étude pour leurs contributions précieuses à ce projet.

Ce rapport fait en outre écho aux efforts de l'Union interparlementaire (UIP) envers la participation des jeunes au processus démocratique¹ et permet une étude de la question avec une perspective propre à la Francophonie.

Dans ce document, le terme « jeune » fait référence aux personnes de moins de 40 ans, sauf indication contraire. La première partie fournit un survol statistique du niveau de représentation des jeunes au sein des parlements des sections membres de l'APF. Les deuxième et troisième parties discutent des conséquences potentielles de la faible représentation des jeunes au sein des parlements et des obstacles à la participation auxquels ceux-ci font face, en s'intéressant particulièrement aux obstacles à la participation des jeunes femmes. La quatrième et dernière partie aborde certaines solutions potentielles à cette problématique.

REPRÉSENTATION DES JEUNES AU SEIN DES PARLEMENTS DE LA FRANCOPHONIE

A. MISE EN CONTEXTE

Comme le fait remarquer l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'espace francophone comprend une forte proportion de jeunes au sein de sa population totale. Selon son rapport de 2018 sur la situation des jeunes dans l'espace francophone, les jeunes de 15 à 34 ans représentent environ le tiers de la population des pays membres et observateurs de l'OIF d'Afrique, de la région de l'océan Indien, d'Asie et des Caraïbes, tandis qu'ils représentent le quart de la population des États et gouvernements membres et observateurs d'Europe et d'Amérique du Nord, en excluant le Mexique².

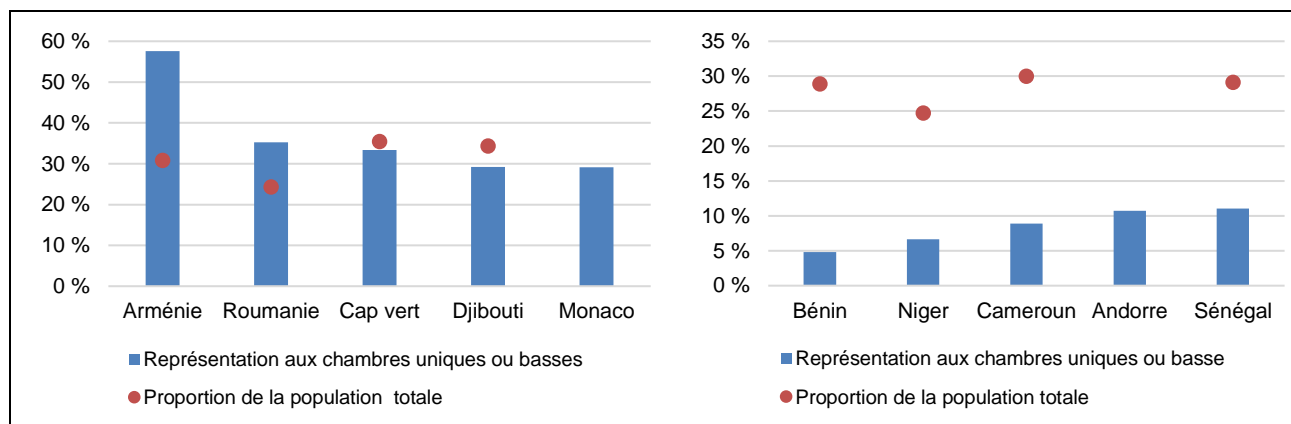
¹ L'Union interparlementaire (UIP) a adopté une [résolution](#) en ce sens en 2010.

² Organisation internationale de la Francophonie, [Rapport sur la situation des jeunes dans l'espace francophone – 2018](#), octobre 2018, p. 7.

Pour diverses raisons qui sont abordées ultérieurement, les jeunes sont toutefois généralement sous-représentés dans les parlements à travers le monde. Par exemple, selon des données recueillies par l’UIP auprès de 118 pays, seulement 17,5 % des parlementaires dans ces pays avaient moins de 40 ans en 2020, tandis que seulement 2,6 % des parlementaires avaient moins de 30 ans³. L’UIP note également que 16 % des chambres hautes recensées ne comptaient aucun parlementaire de moins de 40 ans en 2020.

La figure 1 montre la proportion des jeunes dans les chambres basses⁴ ou uniques⁵ de certains parlements de sections membres ou associées de l’APF en 2020, dans la mesure où de telles données sont disponibles. En premier lieu, elle montre ces données pour les cinq sections où ces proportions sont les plus élevées et ensuite, pour les cinq sections où ces proportions sont les plus faibles selon les données recueillies par l’UIP. La figure 1 montre également la proportion des jeunes au sein de la population totale, lorsque des données récentes sont disponibles, afin de donner une indication de leur poids démographique.

Figure 1 – Proportion des jeunes dans les chambres basses ou uniques de parlements de sections membres et de sections associées de l’Assemblée parlementaire de la francophonie en 2020 et dans la population totale estimée en 2020



Notes : Pour ce qui est des données sur la proportion des jeunes dans les chambres basses ou uniques de parlements, les jeunes sont ceux ayant entre 18 et 40 ans, inclusivement.

Pour ce qui est des données sur la proportion des jeunes dans la population totale, les jeunes sont ceux ayant entre 20 et 39 ans, inclusivement. Ces données sont pour l’année 2020, et cette estimation est dérivée des données démographiques les plus récentes disponibles pour chaque pays, projetées jusqu’en 2020 en utilisant les données disponibles sur les tendances en matière de fécondité, de mortalité et de migration internationale entre la date de référence des données démographiques disponibles et le 1^{er} juillet 2020. Pour certaines sections, des données récentes ne sont pas disponibles.

Sources : Figure préparée à partir de données tirées de Union interparlementaire, [La représentation des jeunes dans les parlements nationaux](#), 2021, tableau A8; et UNdata, « [World Population Prospects 2019 – Data Query](#) », base de données, consultée le 17 mai 2021.

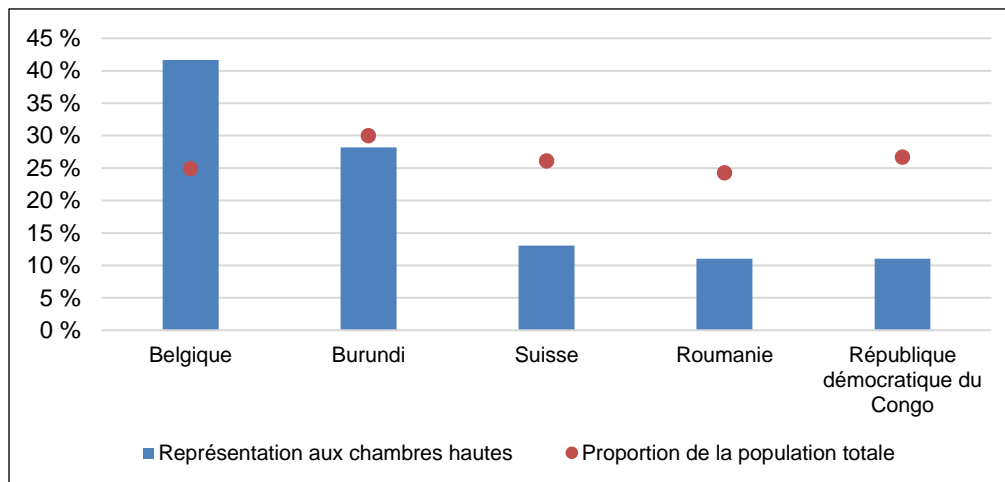
³ UIP, [La représentation des jeunes dans les parlements nationaux](#), 2021.

⁴ Le terme « chambre basse » fait référence à l’une des deux chambres législatives composant un système parlementaire bicaméral, l’autre étant la chambre haute.

⁵ Le terme « chambre unique » fait référence à un système parlementaire monocaméral, qui comprend une seule chambre législative.

La figure 2 montre ces mêmes données pour les chambres hautes⁶ de parlements pour les cinq sections membres et associées où ces proportions sont les plus élevées, dans la mesure où de telles données sont disponibles.

Figure 2 – Proportion des jeunes dans les chambres hautes de parlements de sections membres et associées de l'Assemblée parlementaire de la francophonie en 2020 et dans la population totale estimée en 2020



Notes : Pour ce qui est des données sur la proportion des jeunes dans les chambres hautes de parlements, les jeunes sont ceux ayant entre 18 et 40 ans, inclusivement.

Pour ce qui est des données sur la proportion des jeunes dans la population totale, les jeunes sont ceux ayant entre 20 et 39 ans, inclusivement. Ces données sont pour l'année 2020, et cette estimation est dérivée des données démographiques les plus récentes disponibles pour chaque pays, projetées jusqu'en 2020 en utilisant les données disponibles sur les tendances en matière de fécondité, de mortalité et de migration internationale entre la date de référence des données démographiques disponibles et le 1^{er} juillet 2020.

Sources : Figure préparée à partir de données tirées de Union interparlementaire, [La représentation des jeunes dans les parlements nationaux](#), 2021, tableau A11; et UNdata, « [World Population Prospects 2019 – Data Query](#) », base de données, consultée le 17 mai 2021.

Au surplus, chez les pays sondés par l'UIP, une disparité persiste quant à la représentation des jeunes femmes au sein des institutions parlementaires vis-à-vis de leurs homologues masculins. En effet, l'UIP rapporte que les parlementaires masculins demeurent plus nombreux que les parlementaires féminins dans toutes les catégories d'âge⁷. Cependant, le ratio homme-femme chez les parlementaires âgés de 21 à 30 ans, qui est d'environ 60 hommes pour 40 femmes, s'approche davantage de la parité que dans les autres catégories d'âge⁸.

⁶ Le terme « chambre haute » faire référence à l'une des deux chambres législatives composant un système parlementaire bicaméral, l'autre étant la chambre basse.

⁷ UIP, [La représentation des jeunes dans les parlements nationaux](#), 2021, p. 7 et 21.

⁸ *Ibid.*

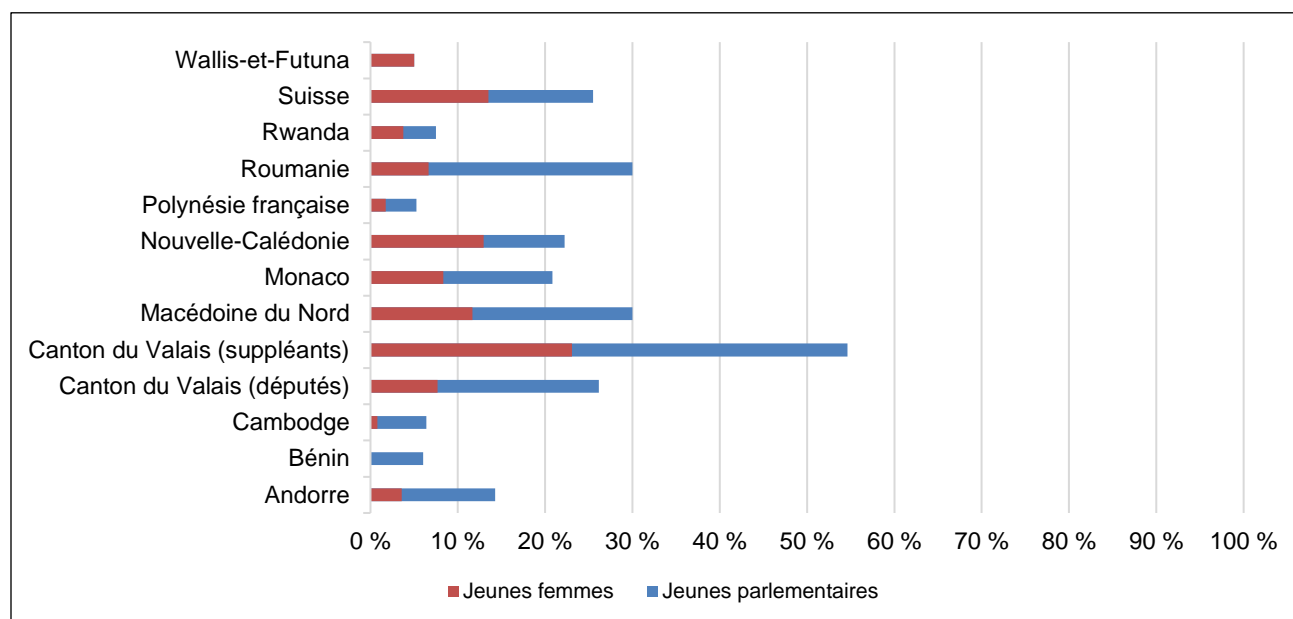
B. REPRÉSENTATION AU SEIN DE SECTIONS MEMBRES ET ASSOCIÉES DE L'APF

Quatorze sections de l'APF ont répondu au questionnaire sur la représentation des jeunes au sein de leur parlement. À noter qu'il est ardu de comparer les données compilées par le biais du questionnaire à celles répertoriées par l'UIP. Outre des méthodologies différentes, le caractère mouvant de la représentation des jeunes parlementaires complique la comparaison. En effet, en plus des changements occasionnés par les campagnes électorales et les postes vacants au sein des parlements, la nature même de l'enjeu analysé complique la comparaison des données. Contrairement à d'autres groupes faisant face à un déficit de représentation, par exemple les femmes ou les minorités raciales, religieuses ou linguistiques, les parlementaires identifiés comme « jeunes » vont nécessairement perdre cette caractérisation au cours de leur carrière. Ainsi, selon la définition utilisée pour les fins de ce rapport, un parlementaire de 40 ans perdra son statut de « jeune » le jour de son 41^e anniversaire. Cela explique que certaines des données présentées ci-bas peuvent différer de celles présentées dans la section précédente, les données n'ayant pas été cumulées au même moment.

Parmi les réponses au questionnaire, la tendance qui semble se dégager est celle d'une plus forte représentation des jeunes au sein des chambres basses ou uniques que des chambres hautes. En effet, dans certaines sections, par exemple au Cambodge, au Canada (fédéral), en Nouvelle-Calédonie et au Rwanda, aucun membre de la chambre haute n'avait moins de 40 ans au moment de fournir leur réponse. La Suisse et la Roumanie se démarquent avec, respectivement, 13 et 9,56 % de parlementaires de moins de 40 ans au sein de leur chambre haute.

Pour les chambres basses ou uniques, le taux de jeune parlementaire varie considérablement d'une section à l'autre, particulièrement quant à la représentation des jeunes femmes. La figure 3 montre la représentation des jeunes parlementaires et des jeunes femmes dans les chambres basses de parlements de sections membres et associées de l'Assemblée parlementaire de la francophonie selon les réponses obtenues au questionnaire.

Figure 3 – Représentation des jeunes parlementaires et des jeunes femmes dans les chambres basses ou uniques de parlements de sections membres et associées de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (réponses au questionnaire)



Note : Pour ce qui est des données sur la proportion des jeunes dans les chambres basses de parlements, les jeunes sont ceux ayant moins de 40 ans, inclusivement, à l'exception de la Suisse, dont l'âge est compilé pour les parlementaires de moins de 41 ans.

Source : Figure préparée à partir de données tirées des réponses obtenues au questionnaire sur la participation des jeunes à la vie parlementaire.

Les sections ont également été questionnées sur la variation de la proportion de parlementaires de moins de 40 ans dans leur chambre basse ou unique au cours des 10 dernières années. Les sections du Bénin, du Cambodge, de Macédoine du Nord, de Nouvelle-Calédonie, de Roumanie, de Canton du Valais, du Rwanda, de Suisse et de Wallis-et-Futuna ont toutes signalé une augmentation de la proportion de jeunes parlementaires au cours de la dernière décennie. La section monégasque a pour sa part indiqué une proportion de jeunes conseillers nationaux fluctuante, bien qu'une tendance à la hausse puisse être observée. À l'inverse, les sections d'Andorre et de la Polynésie française ont signalé une baisse de la représentation des jeunes dans leur chambre basse ou unique dans la dernière décennie.

Quant à la représentation des jeunes femmes dans les chambres basses ou uniques au cours des 10 dernières années, les sections du Cambodge, du Canton du Valais, de Macédoine du Nord, de Monaco, de Nouvelle-Calédonie, de Roumanie, du Rwanda, de Suisse et de Wallis-et-Futuna ont toutes observé une augmentation plus ou moins importante. La proportion de jeunes femmes dans les chambres basses ou uniques dans la dernière décennie est par ailleurs demeurée stable au Bénin et a diminué à Andorre et en Polynésie française.

Finalement, pour les chambres hautes, plusieurs sections ont mentionné que l'âge minimum pour être élu ou nommé était égal ou supérieur à 40 ans; c'est notamment le cas de la chambre haute du Cambodge et du Rwanda. La proportion de jeunes dans les chambres hautes a augmenté en Suisse et en Roumanie. La section néo-calédonienne rapporte qu'il n'y a eu aucun sénateur coutumier de moins de 40 ans au cours des 10 dernières années.

CONSÉQUENCES DE LA SOUS-REPRÉSENTATION DES JEUNES

Plusieurs observateurs indiquent que la sous-représentation des jeunes dans les parlements a des impacts sur la teneur des débats et l'élaboration de politiques et peut nuire à la légitimité des institutions démocratiques.

A. IMPACTS SUR LES DÉBATS ET L'ÉLABORATION DE POLITIQUES

De nombreuses recherches suggèrent qu'une meilleure représentation des jeunes dans les parlements renforcerait les débats sur les politiques proposées. Par exemple, un rapport de l'UIP suggère qu'une plus grande présence des jeunes permettrait l'élaboration de meilleures politiques en apportant « de la nouveauté et de la fraîcheur aux débats politiques⁹ ». Ce rapport suppose aussi que les jeunes peuvent être plus ouverts aux nouvelles idées et plus susceptibles d'introduire de nouveaux paradigmes. De plus, la diversité intergénérationnelle pourrait « apporter des solutions novatrices à des problèmes complexes¹⁰ ».

Dans son rapport de 2018 sur la situation des jeunes dans l'espace francophone, l'OIF soulignait également l'importance de la contribution des jeunes à certains sujets qui influenceront leur vie tel que l'éducation, l'emploi, ou encore les changements climatiques. L'OIF soulignait par ailleurs le caractère essentiel de cette participation pour assurer le renforcement de la démocratie et des institutions¹¹.

Similairement, d'après un article de 2015 de Juliana Bidadanure, l'inclusion de plus de jeunes aux parlements conduirait à des résultats intergénérationnels plus justes¹². Selon elle, il est fort probable que de jeunes représentants seraient plus habilités que leurs collègues plus âgés à représenter les intérêts politiques des jeunes. Un manque de jeunes parlementaires lors d'un débat qui touchent les jeunes pourrait dénaturer leurs intérêts. De plus, une présence plus importante des jeunes pourrait aider les partis politiques à développer des plateformes pour attirer le vote des jeunes¹³.

Dans un article publié en 2018, les auteurs Daniel Stockemer de l'Université d'Ottawa et Aksel Sundström de l'Université de Göteborg soulignaient que les jeunes représentent un groupe traditionnellement exclu de la représentation parlementaire, au même titre que les femmes, les personnes à faibles revenus et les membres de minorités ethniques. Dans leur examen des recherches antérieures effectuées sur le sujet, ils indiquent que les jeunes sont susceptibles d'avoir des opinions vastement différentes dans certains domaines de politiques¹⁴. Par exemple, vis-à-vis de leurs homologues plus âgés, les jeunes peuvent s'avérer plus favorables à une augmentation des dépenses en éducation et à une réduction des primes de retraite, une perspective ne pouvant être explorée si les jeunes sont absents des débats sur la question.

⁹ UIP, [La représentation des jeunes dans les parlements nationaux](#), 2018, p. 22.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Organisation internationale de la Francophonie, [Rapport sur la situation des jeunes dans l'espace francophone – 2018](#), octobre 2018, p. 41.

¹² Juliana Bidadanure, « [Better Procedures for Fairer Outcomes: Youth Quotas in Parliaments](#) », *Intergenerational Justice Review*, vol. 1, n° 1, 2015 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Daniel Stockemer et Aksel Sundström, « [Young deputies in the European Parliament: a starkly underrepresented age group](#) », *Acta Politica*, vol. 54, n° 1, 2019 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

B. DÉFICIT DÉMOCRATIQUE

Une conséquence fréquemment citée du manque de jeunes représentants est le « déficit démocratique », c'est-à-dire une faiblesse – ou une perception de faiblesse – des institutions démocratiques, ce qui entraîne un manque de légitimité.

Plus précisément, plusieurs recherches lient la faible proportion de jeunes représentants à un manque de justice, d'égalité et de pluralisme, entre autres lacunes¹⁵. On considère ces lacunes comme étant néfastes d'un point de vue symbolique, dans le sens où elles peuvent jouer sur la perception des jeunes des systèmes et les décourager d'y participer. D'autres, y compris l'UIP, semblent considérer le déficit démocratique comme un phénomène intrinsèquement néfaste. À titre d'exemple, celui-ci souligne le manque d'intérêt politique des jeunes en Afrique, où le taux de vote et la représentation des jeunes dans les parlements demeurent bas, malgré le fait que ce continent ait la population la plus jeune du monde¹⁶.

D'autres auteurs soulignent que les jeunes peuvent éprouver du cynisme envers les processus politiques traditionnels et vont plutôt choisir des modes alternatifs d'engagement politique, comme les manifestations, les appels à la mobilisation sur les réseaux sociaux, ou encore les signatures de pétitions¹⁷. L'adhésion à un parti politique ou le vote ne seraient donc plus les modes privilégiés d'engagement civique pour certains jeunes, ce qui peut être expliqué en partie par l'existence d'un déficit démocratique.

OBSTACLES À LA PARTICIPATION DES JEUNES

On peut attribuer la sous-représentation des jeunes dans les parlements de l'APF à de nombreux facteurs; cette section en présente quelques-uns.

A. PERCEPTIONS ET PRÉJUGÉS

Des perceptions et des préjugés concernant les jeunes peuvent influencer la décision de ceux-ci de se présenter comme candidat ou affecter négativement le succès de ceux qui se présentent en tant que candidats. L'UIP indique que les jeunes doivent souvent faire face à la notion qu'ils manquent l'expérience ou les habiletés nécessaires pour devenir parlementaires.

La perception à l'égard des jeunes varie selon le contexte culturel et le groupe de jeunes. Par exemple, le rapport de 2017 du Mandela Institute for Development Studies (MINDS) sur la marginalisation politique des jeunes explique que dans certains pays, les normes sociales renforcent les notions que les jeunes devraient être subordonnés aux adultes et qu'ils sont enclins à faire des erreurs¹⁸. Ce rapport

¹⁵ *Ibid.*; Hélène Michel, « [Au-delà du 'déficit démocratique'](#) », *Savoir/Agir*, vol. 1, n° 3, 2008; et Thomas Tozer, « [Is there a sound democratic case for raising the membership of young people in political parties and trade unions through descriptive representation?](#) », *Intergenerational Justice Review*, vol. 1, n° 1, 2015 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

¹⁶ UIP, 2018, p. 9.

¹⁷ Martyn Barrett, « [L'engagement civique et politique des jeunes et la citoyenneté mondiale](#) », *Chronique ONU*; et Magdalena Kitanova, « [Youth political participation in the EU: evidence from a cross-national analysis](#) », *Journal of Youth Studies*, vol. 23, 2020 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

¹⁸ Mandela Institute for Development Studies (MINDS), [How African Adult Politicians have Kept the Youth in the Peripheries of Governance Processes](#), octobre 2017 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

soutient aussi que les jeunes femmes sont particulièrement vulnérables aux normes patriarcales et que les jeunes vivant avec un handicap sont perçus comme manquant d'autonomie.

B. MANQUE DE CAPITAL SOCIAL ET FINANCIER

Le rapport de l'UIP explique que beaucoup de jeunes n'ont « ni la notoriété ni les réseaux essentiels nécessaires pour attirer l'attention, être inscrits par les partis politiques sur les listes électorales et devenir des candidats¹⁹ ». De plus, en comparaison aux adultes plus âgés, il est plus probable que les jeunes manquent de ressources financières pour mener des campagnes politiques parce que ces derniers sont souvent au début de leur carrière et que le taux de chômage des jeunes est élevé. D'après le rapport MINDS, les jeunes priorisent plutôt la stabilité financière que la vie politique, surtout dans les pays pauvres²⁰.

C. LOIS ÉLECTORALES

Les lois électorales, notamment l'âge d'éligibilité et le système électoral, posent des obstacles formels aux jeunes qui veulent se présenter comme candidats. Selon l'UIP, malgré le fait que l'âge moyen pour voter soit de 18,1 ans dans les pays pour lesquels elle a recueilli des données, l'âge moyen d'éligibilité pour devenir candidat dans les chambres basses est de 23 ans alors qu'il est de 27,9 ans dans les chambres hautes²¹.

L'UIP identifie aussi des obstacles relatifs aux systèmes de scrutin à majorité simple ou relative, par rapport aux systèmes proportionnels. Selon son rapport, dans les pays avec des modes de scrutin majoritaire, il arrive que l'on tente de « recueillir un maximum de voix pour un candidat unique, de sorte que les élites des partis ont tendance à désigner en tant que candidats des personnes qui sont déjà en fonction, soit majoritairement des hommes d'âge moyen²² ».

En revanche, les systèmes proportionnels de liste ou mixtes permettent aux élites des partis (ou les obligent) à choisir des candidats de groupes autrement exclus. Cependant, selon une étude de 2019 de Daniel Stockemer et Aksel Sundström, les systèmes de liste peuvent créer des résultats inattendus pour des groupes sous-représentés. Par exemple, la nomination d'une « double minorité », comme une jeune femme, pour un siège unique peut répondre aux besoins des deux groupes représentés en même temps, tout en gardant un siège ouvert à un candidat d'un groupe traditionnellement bien représenté. Grâce à une telle stratégie, les femmes sont ainsi mieux représentées au Parlement européen parmi les jeunes parlementaires que parmi les parlementaires plus âgés²³.

¹⁹ UIP, 2018, p. 21.

²⁰ MINDS, 2017.

²¹ UIP, 2018, p. 25.

²² *Ibid.*, p. 24.

²³ Daniel Stockemer et Aksel Sundström, « [Do young female candidates face double barriers or an outgroup advantage? The case of the European Parliament](#) », *European Journal of Political Research*, vol. 58, n° 1, 2019 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Le tableau 1 présente l'âge d'éligibilité pour se présenter aux élections ou être nommé parlementaire parmi les sections de l'APF ayant répondu au questionnaire. L'âge requis est généralement plus élevé dans les chambres hautes des parlements ayant répondu au questionnaire.

Tableau 1 – Âge minimum requis pour se présenter aux élections ou être désigné parlementaire dans certaines sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Section de l'APF	Chambre haute	Chambre basse ou unique
Andorre	–	18 ans
Bénin	–	18 ans
Cambodge	40 ans	25 ans
Canada (fédéral)	30 ans	18 ans
Canton du Valais	–	18 ans
Macédoine du Nord	–	18 ans
Monaco	–	25 ans
Nouvelle-Calédonie	24 ans (sénateurs nationaux (France))	21 ans (membre du Congrès) 18 ans (députés nationaux (France))
Ontario	–	18 ans
Polynésie française	–	18 ans
Roumanie	33 ans	23 ans
Rwanda	40 ans	21 ans
Suisse	Les cantons fixent eux-mêmes les règles applicables à l'élection de leurs députés au Conseil des États	18 ans
Wallis-et-Futuna	–	18 ans

Source : Tableau préparé à partir de données tirées des réponses obtenues au questionnaire sur la participation des jeunes à la vie parlementaire.

D. OBSTACLES RÉPERTORIÉS PAR LES SECTIONS

En réponse au questionnaire portant sur la participation des jeunes à la vie parlementaire, plusieurs sections ont identifié des obstacles particuliers vécus par les jeunes tentant de briguer les suffrages sur leur territoire. De façon générale, les obstacles répertoriés sont semblables à ceux mentionnés ci-haut.

Ainsi, la section ontarienne a indiqué que les obstacles auxquels font face les jeunes qui tentent de se faire élire en Ontario peuvent inclure :

- la priorité octroyée à l'enseignement supérieur au détriment de la politique;
- la poursuite d'autres carrières professionnelles ou un emploi offrant un revenu stable;
- le manque de soutien familial ou communautaire pour poursuivre une carrière politique;
- le manque de jeunes modèles dans la fonction publique;
- les défis liés à la recherche d'une nomination;
- le manque de connaissance, d'expérience, de fonds et de réseaux adéquats pour mener à bien une campagne.

Au surplus, la section ontarienne a indiqué que d'autres critères identitaires, tels que l'origine ethnique, la race, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle et les handicaps, peuvent dresser des barrières supplémentaires pour les jeunes appartenant à ces différents groupes.

La section néo-calédonienne a pour sa part identifié les règles internes des partis politiques en matière de désignation des candidats comme un obstacle potentiel à la participation parlementaire des jeunes. Ainsi, l'une des barrières à laquelle se heurte un jeune tentant de se faire élire est notamment liée au mode de désignation des candidats sur les listes électorales par les principaux partis politiques en place, ceux-ci étant libres de se doter de leurs propres règles en la matière.

La section de la Polynésie française a souligné que des obstacles financiers et administratifs peuvent se dresser devant les jeunes tentant de se faire élire. En outre, ce type de candidature peut être freiné par d'anciens élus ne souhaitant pas céder leur siège ainsi que par la nécessité d'être coopté par un grand groupe politique pour avoir l'opportunité d'être élu. Cette section souligne également l'absence de formations spécialisées dans le domaine politique ou d'instituts de formation politique localisés en Polynésie française.

En Suisse, la démocratie repose en grande partie sur un système de milice, ce qui peut décourager les jeunes à se présenter aux élections. La section mentionne en effet qu'au niveau communal, plus de 80 % des membres des conseils législatifs exercent leur mandat à titre bénévole. Au surplus, la durée des mandats n'est pas toujours compatible avec des études, et l'obligation d'habiter la commune où l'on exerce la fonction de milice peut constituer une difficulté supplémentaire. Les jeunes peuvent en outre faire face à certaines perceptions et à de la condescendance. Les jeunes politiciens mentionnent également un manque de notoriété pour se faire élire, ainsi qu'une absence de réseaux et de ressources financières.

La section de Wallis-et-Futuna a listé plusieurs barrières particulières, notamment la peur, le manque d'intérêt ou la timidité, mais aussi le manque d'information sur le processus électoral ou sur le rôle d' élu, le désaccord des parents et certaines coutumes. La section note que les prises de paroles des jeunes tendent à être très peu considérées.

Finalement, les sections du Bénin, du Cambodge, de la Macédoine du Nord, de Monaco et du Rwanda ont indiqué qu'il n'existait pas de barrière ou d'obstacle particulier à la représentation parlementaire des jeunes.

E. OBSTACLES PARTICULIERS À LA PARTICIPATION DES JEUNES FEMMES

Selon l'UIP, les jeunes femmes de moins de 30 ans demeurent l'un des groupes les plus sous-représentés parmi les parlementaires. L'organisation indique que les questions de financement et de confiance des partis politiques envers la candidature des jeunes femmes sont des éléments pouvant expliquer ce retard. La question particulière de la violence et du harcèlement sexuel peut également constituer un obstacle à la pleine participation des jeunes femmes, de même que l'existence de stéréotypes liés à la position perçue comme traditionnelle des femmes dans la société²⁴. Toutefois, comme discuté ci-haut,

²⁴ UIP, [Lever les obstacles sexistes sur le chemin des jeunes femmes parlementaires](#), 24 novembre 2020.

certain auteurs soulignent que l'appartenance à une « double minorité » pourrait favoriser les candidatures de jeunes femmes par rapport à celles de candidates plus âgées.

En réponse au questionnaire portant sur la participation des jeunes à la vie parlementaire, plusieurs sections ont également listé des obstacles particuliers à la participation des jeunes femmes. La section béninoise, par exemple, a indiqué que certaines pesanteurs sociologiques dressent un obstacle aux jeunes femmes tentant de se faire élire, plus particulièrement en zone rurale. Pour sa part, la section néo-calédonienne a identifié le manque de confiance et de considération comme un frein à la participation politique des femmes, de même que l'incompatibilité d'une carrière politique avec les responsabilités familiales.

La section ontarienne a quant à elle rapporté l'existence d'obstacles structurels pour atteindre la parité entre les sexes dans la représentation aux divers paliers du gouvernement, et ce pour les femmes de tous âges. Ces obstacles peuvent être exacerbés pour les femmes racialisées, les femmes autochtones ou encore les femmes handicapées. Parmi les obstacles identifiés, on trouve l'écart de rémunération entre les sexes, le travail de soins, qui est assumé de manière disproportionnée par les femmes, le capital social et les institutions politiques, ainsi que la misogynie et le sexisme. L'absence de règles et de procédures institutionnalisées pour recruter et nommer des candidates constituerait également un obstacle important.

La section de Polynésie française a indiqué que les jeunes femmes tentant de se faire élire peuvent être confrontées à certains obstacles d'ordre familial et social, étant plus souvent contraintes à s'occuper d'enfants ou de personnes dépendantes. La section suisse a également identifié les difficultés liées à la conciliation des vies privée, professionnelle et politique comme obstacle, de même que l'existence de préjugés et de stéréotypes sexistes et l'exposition accrue à la violence sur les réseaux sociaux.

La section de Wallis-et-Futuna a pour sa part mentionné que certaines barrières culturelles et sociales nuisent à l'élection des jeunes femmes sur son territoire. La section indique que, bien que des améliorations en la matière soient constatées, la femme n'est pas suffisamment mise en valeur.

Finalement, les sections du Cambodge, de la Macédoine du Nord, de Monaco et du Rwanda ont répondu qu'il n'existait pas de barrières ou d'obstacles particuliers à la représentation parlementaire des jeunes femmes.

SOLUTIONS POTENTIELLES

Plusieurs solutions potentielles ont été proposées afin d'améliorer la participation des jeunes au sein des parlements et celles-ci pourraient être pertinentes pour les parlements membres de l'APF.

A. CIBLES ET QUOTAS

La recommandation principale du rapport de l'UIP est l'établissement d'une cible à atteindre concernant la représentation des jeunes dans les parlements. De plus, on y recommande la mise en place de cibles

distinctes pour chaque classe d'âge (moins de 30, de 40 et de 45), qui pourraient différer selon le contexte de chaque pays²⁵.

Le rapport suggère aussi que l'instauration de quotas de jeunes pourrait aider à atteindre ces cibles. Certaines recherches démontrent l'efficacité de cette stratégie pour d'autres groupes peu représentés, par exemple des quotas de femmes²⁶. Or, ces recherches démontrent aussi la difficulté de surmonter les obstacles structurels liés au système politique, en particulier le système électoral²⁷. Cependant, dans un article de 2018, Sundström et Stockemer théorisent que les quotas signaleraient aux jeunes que leur présence dans les parlements est encouragée²⁸.

Au sein des sections membres de l'APF ayant répondu au questionnaire, seule la section rwandaise a indiqué la mise en place d'un système de quota relatif à la représentation parlementaire des jeunes. En effet, la Constitution de la République du Rwanda prévoit la présence de deux députés élus par le Conseil National de la Jeunesse pour représenter les jeunes aux parlements. Rien n'empêche cependant que d'autres jeunes parlementaires soient élus parmi les autres catégories de députés, l'âge requis pour se présenter aux élections étant de 21 ans.

Pour sa part, la section monégasque souligne que, bien que le Conseil National de Monaco n'ait pas mis en place de cibles ou de quotas en tant que tels, une attention particulière à la représentation de la population dans son ensemble est accordée dans le cadre de l'élaboration des listes de candidats.

Quant à la représentation des femmes, plusieurs sections ont rapporté la mise en place de mesures dans leur parlement afin d'assurer la représentation parlementaire des femmes, sans considération particulière accordée à l'âge de ces parlementaires.

Le tableau 2 indique les mesures ayant été mises en place par les sections membres ayant répondu au questionnaire.

Tableau 2 – Mesures en place pour assurer la représentation des femmes au sein des parlements de certaines sections de l'APF

Section de l'APF	Mesures en place
Bénin	Au Bénin, 24 des 109 sièges de l'Assemblée nationale sont exclusivement réservés aux femmes.
Canton du Valais	Aucun quota ou cible, mais le bureau à l'égalité du Canton offre des formations et du réseautage aux femmes intéressées par la politique.
Macédoine du Nord	Dans toutes les listes de candidats aux élections parlementaires, au moins 40 % des candidats doivent appartenir au sexe le moins représenté. Si un parti politique ne satisfait pas à l'exigence de quota, la liste est rejetée.
Monaco	Bien que le Conseil National de Monaco n'ait pas mis en place de cible ou de quota en tant que tel, une attention particulière à la représentation des femmes est apportée lors de l'élaboration des listes de candidats.

²⁵ UIP, 2018.

²⁶ Erin Virgint, [Les systèmes électoraux et la représentation de femmes](#), publication n° 2016-30-F, Bibliothèque du Parlement, 5 juillet 2016.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Aksel Sundström et Daniel Stockemer, « [Youth representation in the European Parliament: The limited effect of political party characteristics](#) », *Intergenerational Justice Review*, vol. 4, n° 2, 2018 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Section de l'APF	Mesures en place
Nouvelle-Calédonie	Chaque liste électorale se doit d'alterner une candidature d'homme et une candidature de femme sur la totalité de sa composition. En outre, une charte sur l'égalité homme-femme est présentement à l'étude.
Polynésie française	La représentation des femmes au sein de l'assemblée découle du principe de parité qui s'applique dans la constitution des listes électorales. Ce principe impose que chacune de ces listes soit composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
Roumanie	Les listes de candidats à l'élection des sénateurs et des députés doivent être établies de manière à assurer la représentation des deux sexes, sauf sur les listes contenant un seul candidat. De plus, le montant alloué annuellement aux partis politiques ne peut excéder 0,04 % des revenus prévus dans le budget de l'État; toutefois, le montant alloué sera augmenté proportionnellement au nombre de sièges obtenus aux élections par des femmes candidates. Finalement, les partis politiques ont l'obligation de prévoir dans les statuts et le règlement intérieur des actions positives en faveur du sexe sous-représenté au niveau décisionnel, et d'assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la nomination des candidats aux niveaux local, général et aux élections au Parlement européen.
Rwanda	Au moins 30 % des postes dans les instances de prise de décisions sont attribués à des femmes. En outre, 24 députés de sexe féminin sont élus par des collèges électoraux spécifiques en fonction des entités administratives du pays. Finalement, lors du dépôt de la liste de candidats des formations politiques ou d'une coalition de formations politiques au poste de député, toute formation politique ou coalition des formations politiques doit présenter une liste bloquée de ses candidats, et 30 % des candidats sur la liste bloquée doivent être de sexe féminin.
Suisse	La question des quotas divise en Suisse, et une telle proposition au parlement aurait peu de chance d'aboutir. Cependant, certaines assemblées parlementaires imposent des quotas de femmes dans les délégations nationales. Au surplus, certains partis politiques (notamment le Parti écologiste suisse et le Parti socialiste suisse) ont choisi de présenter un nombre équivalent de femmes que d'hommes lors des élections et aux postes de directions de leur parti.

Source : Tableau préparé à partir de données tirées des réponses obtenues au questionnaire sur la participation des jeunes à la vie parlementaire.

B. PROGRAMMES PARTICIPATIFS

À travers le monde, divers programmes fournissent aux jeunes l'opportunité de participer au processus parlementaire. Plusieurs de ces programmes ont en commun le but de renseigner les jeunes au sujet de la politique, ainsi que de leur fournir les capacités nécessaires pour participer à la vie politique, comme l'auto-efficacité et l'art oratoire.

Toutes les sections de l'APF ayant répondu au questionnaire ont signalé l'existence de programmes participatifs visant à inciter les jeunes à s'impliquer dans la vie parlementaire ou à mieux connaître leurs institutions démocratiques. En voici quelques exemples :

- À Andorre, un Consell General dels Joves (Parlement de la jeunesse) est organisé annuellement. Les étudiants participent activement dans toutes les phases d'élaboration d'une loi ainsi que dans un concours d'affiche pour la confection du logo de l'édition annuelle du Consell General dels Joves.
- Au Bénin, un parlement des jeunes auquel participent 85 jeunes est organisé tous les trois ans. Des programmes de stages sont également offerts.
- Au Canada, de nombreuses écoles, universités et associations privées organisent des « parlements jeunesse » où les jeunes délégués ont l'occasion de simuler des séances parlementaires. Le Parlement canadien offre aussi des programmes d'emploi aux jeunes, tels que les Programmes des pages du Sénat et de la Chambre des communes, ainsi que le Programme de stage parlementaire de la Chambre des communes et le Programme des guides parlementaires de la Bibliothèque du Parlement.

- En Nouvelle-Calédonie, le congrès des jeunes est une assemblée qui permet aux jeunes calédoniens de s’initier et de s’approprier le système démocratique. Par ailleurs, des stages professionnels ou de découvertes sont offerts au sein du Congrès. Le Congrès organise également des « conférences-débats » gratuites et ouvertes à tous, appelées « Les Rendez-vous du Congrès », au cours desquels des experts invités en fonction de la thématique échangent et débattent avec des citoyens.
- En Macédoine du Nord, des séminaires d’une journée intitulés « Démocratie et Parlement » sont destinés aux élèves des écoles primaires et secondaires. Pour les étudiants universitaires, il existe un séminaire éducatif qui couvre les concepts de base du droit parlementaire. En outre, l’Assemblée propose deux jeux de rôle, l’un destiné aux élèves du primaire appelé « Parlement des enfants », l’autre destiné aux élèves du secondaire intitulé « Mon point de vue ».
- À Wallis-et-Futuna, une assemblée territoriale des jeunes a été mise en place en 2017-2018. Dans le cadre de ce programme, 20 jeunes lycéens sont élus par leur camarade pour une durée de deux ans. Le programme cherche à inscrire les jeunes dans une démarche citoyenne.

C. CAMPAGNES

D’autres organismes ont lancé des campagnes pour encourager les jeunes à se présenter à des élections. L’Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse des Nations unies a mis en œuvre la campagne « Not Too Young to Run » afin d’inspirer les jeunes à se présenter aux élections, de promouvoir les droits des jeunes à s’y présenter et de sensibiliser le public aux droits politiques des jeunes²⁹.

Plusieurs sections ont rapporté l’existence de campagnes visant à encourager les jeunes à briguer les suffrages sur leur territoire, campagnes qui émanent souvent des partis politiques eux-mêmes. À titre d’exemple, le Parti libéral de l’Ontario a récemment annoncé sa décision de nommer 30 candidats de moins de 30 ans pour les élections provinciales de 2022. La section de la Polynésie française rapporte pour sa part que les groupes politiques ont toujours encouragé, de manière informelle, la jeunesse polynésienne à se présenter aux élections, sans avoir recours à une campagne consacrée exclusivement à ce sujet. À Andorre, chaque groupe politique dispose d’une corporation de jeunes qui participe à la vie politique du groupe ainsi qu’à la confection des listes électorales.

La section de la Principauté de Monaco indique qu’aucune campagne spécifique visant à encourager les jeunes à se présenter n’a été lancée sur le territoire, bien que les jeunes soient encouragés à se présenter aux élections. La section rapporte qu’une telle campagne ne semble pas nécessaire puisque Monaco ne souffre pas réellement d’un déficit de candidatures de la jeunesse aux élections.

En Suisse, le système de milice connaît des difficultés de recrutement depuis plusieurs années. Pour pallier ces difficultés, l’Association des communes suisses a ainsi décrété 2019 « Année du travail de milice » et lancé plusieurs projets de sensibilisation, notamment en ciblant les jeunes. En Nouvelle-Calédonie, les états généraux de la jeunesse ont permis, par l’intermédiaire de séminaires, d’ateliers thématiques et d’un grand rassemblement en août 2018, de mettre la situation et la place de la jeunesse dans la société néo-calédonienne au centre d’une large réflexion collective intitulée « Imagine ton avenir, invente ton pays ».

²⁹ Not Too Young to Run, [About](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

De son côté, la section rwandaise a souligné l'existence d'un Conseil National de la Jeunesse servant de plateforme de discussion, de partage d'idées et d'expériences, et qui permet également d'encourager les jeunes à saisir les opportunités dans divers domaines. La section roumaine indique quant à elle l'existence de deux programmes destinés aux jeunes. Le premier programme « Journée portes ouvertes » comprend des visites et des informations sur le profil des principales institutions publiques, notamment l'administration présidentielle, le Parlement, le cabinet du premier ministre et les ministères et les autorités locales, tandis que le deuxième programme vise l'organisation de discussions d'orientation professionnelle.

D. GUIDES TECHNIQUES

D'autres groupes publient des guides techniques pour des groupes peu représentés afin de les aider à mener des campagnes électorales. Par exemple, la Fédération canadienne des municipalités a préparé son Guide à l'intention des candidats pour fournir aux femmes des informations utiles relatives aux campagnes, telles que des conseils sur les modèles de budget et sur les relations avec les médias³⁰. Ces matériaux pourraient être adaptés aux besoins uniques des jeunes.

E. ÉDUCATION

Les notions d'éducation civique incluses aux cursus scolaires semblent également avoir leur importance quant à la participation des jeunes à la vie démocratique et politique. Un article de Martyn Barrett, professeur émérite de psychologie à l'Université de Surrey, au Royaume-Uni, souligne le rôle particulièrement important des écoles quant au développement des compétences requises pour développer l'engagement civique et politique des jeunes³¹.

Plusieurs parlements à travers le monde contribuent à des initiatives visant à faire découvrir aux jeunes les tenants et aboutissants du travail parlementaire. Dans certains cas, le cursus scolaire du territoire encourage directement les jeunes à s'impliquer et à s'intéresser au processus démocratique, alors que dans d'autres cas, ces initiatives peuvent prendre la forme de visites du Parlement ou de rencontres avec des parlementaires.

La majorité des sections ayant répondu au questionnaire ont rapporté l'existence de programmes permettant aux parlementaires de visiter les écoles et, en contrepartie, aux écoles de visiter les enceintes parlementaires. À titre d'exemple, le Sénat du Canada a mis en place le programme « S'ENgage », qui permet aux enseignants d'inviter un sénateur à s'adresser à une classe, une école, ou à un groupe ou événement jeunesse. En outre, le programme des visites du Parlement chapeauté par la Bibliothèque du Parlement accueille chaque année des groupes scolaires dans les édifices du Parlement du Canada.

En Suisse, les Services du parlement organisent des visites guidées du parlement pour les enfants de 7 à 13 ans, en plus d'avoir mis sur pied un jeu politique destiné aux groupes scolaires visitant le parlement, dans lequel les élèves jouent les rôles de conseillers nationaux et débattent de solutions proposées à un sujet précédemment traité en classe. À Canton du Valais, la visite des trois pouvoirs intègre des rencontres avec un ministre, deux députés et un juge.

³⁰ Fédération canadienne des municipalités, [Élections municipales au Canada : Guide à l'intention des candidates](#).

³¹ Martyn Barrett, « [L'engagement civique et politique des jeunes et la citoyenneté mondiale](#) », *Chronique ONU*.

La plupart des sections ayant répondu au questionnaire ont indiqué que le cursus scolaire sur leur territoire incite les jeunes à s'intéresser à la politique et contient des notions d'éducation à la citoyenneté. Ainsi, au Rwanda, il existe des programmes de cours de civisme de l'école primaire jusqu'au secondaire et des programmes de cours de sciences politiques, d'administration publique, de relations internationales et de diplomatie sont dispensés au niveau universitaire. En Roumanie, les élèves de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire étudient des matières comme la culture civique, l'éducation interculturelle, l'éducation pour citoyenneté démocratique, la pensée critique et les droits de l'enfant. La section de Wallis-et-Futuna rapporte que le cursus scolaire inclut un programme d'éducation civique. Finalement, à Monaco, le cursus scolaire intègre des cours d'instruction civique et d'histoire. Les cours d'instruction civique ont pour objectif de familiariser les élèves aux institutions monégasques, mais également françaises. Cette instruction évoque notamment le rôle des parlements et l'importance du droit de vote et de son exercice effectif.

F. COMITÉ OU COMMISSION PARLEMENTAIRE S'INTÉRESSANT AUX ENJEUX RELATIFS À LA JEUNESSE

Plusieurs sections de l'APF ayant répondu au questionnaire ont rapporté qu'il existe un comité ou une commission s'intéressant expressément aux enjeux relatifs à la jeunesse qu'au sein même de leur parlement. Ces comités et commissions constituent des forums importants pour assurer la représentation des intérêts et des enjeux tenant à cœur aux jeunes au sein des institutions parlementaires. Notons, à titre d'exemple :

- Au Bénin, le domaine d'activité de la Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales concerne, entre autres, la jeunesse.
- En Ontario, le Comité permanent de la politique sociale est habilité à étudier et à faire rapport sur toutes les questions relatives au mandat, à la gestion, à l'organisation ou au fonctionnement des ministères et bureaux qui lui sont assignés, dont certains traitent des questions liées à la jeunesse.
- À Monaco, la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports étudie les questions relatives à la politique éducative et aux loisirs pour les jeunes, ainsi que les aspects législatifs de l'enseignement et plus largement, toutes les activités développées par la puissance publique en faveur de l'éducation et des jeunes.
- En Nouvelle-Calédonie, les enjeux relatifs à la jeunesse peuvent être traités en Commission des droits de la femme et de la famille, en Commission du travail et de la formation professionnelle continue et en Commission de l'enseignement et de la culture.
- En Polynésie française, la Commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports est compétente sur les questions relatives à la jeunesse.
- Au Rwanda, la Commission de l'Éducation, de la Technologie, de la Culture et de la Jeunesse s'intéresse à ces enjeux. En plus de cela, deux députés sont élus par le Conseil National de la Jeunesse. Ces deux députés représentent les jeunes et interagissent activement avec eux.
- En Suisse, la Commission thématique de la science, de l'éducation et de la culture s'intéresse aux questions relatives à l'enfance et à la jeunesse ainsi qu'aux problèmes de générations et de société en général.

- À Wallis-et-Futuna, la Commission de la jeunesse, des sports et de l’insertion professionnelle s’intéresse à ces enjeux. En outre, la Commission de l’enseignement traite notamment des sujets relatifs à l’éducation et à la formation initiale.

G. OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Plusieurs sections ayant répondu au questionnaire ont formulé des observations supplémentaires sur des activités entreprises sur leur territoire afin de favoriser l’implication des jeunes à la vie démocratique.

La section néo-calédonienne a indiqué que les jeunes semblent de plus en plus nombreux à s’intéresser à la chose politique, et qu’il semble important de poursuivre la pédagogie, de les sensibiliser et de proposer des stages de découverte obligatoires au sein des institutions aux étudiants de l’université.

La section ontarienne a indiqué qu’en juillet 2020, le gouvernement provincial a annoncé la création du Conseil du premier ministre sur l’égalité des chances, un nouveau groupe consultatif qui fournira des conseils sur la façon dont les jeunes peuvent surmonter les obstacles sociaux et économiques et réussir. Également, plusieurs organisations locales ou à but non lucratif en Ontario ont mis sur pied leurs propres conseils de jeunes ou comités consultatifs de jeunes pour inciter les jeunes à poursuivre leur mandat et leurs activités de lobbying.

En Polynésie française, la première édition de « La nuit du droit » a été organisée le 4 octobre 2018. Cet évènement, qui a réuni près de 1 000 personnes, avait pour objectif de mieux faire connaître au public le droit, ses principes, les institutions, les métiers du droit et montrer comment il protège les libertés.

La section rwandaise a souligné l’existence d’un Sommet national des Jeunes qui se tient chaque année au Parlement et réunit les jeunes en provenance de tous les districts du pays. Les participants se transforment en parlementaires pour l’occasion et font des simulations en imitant la procédure des sessions parlementaires.

La section de Wallis-et-Futuna a pour sa part mentionné que les jeunes ne sont généralement pas assez impliqués dans leur rôle de conseiller.

Finalement, la section béninoise a indiqué que des écoles de formation politique sont créées aussi bien par les partis politiques que par des institutions qui forment les jeunes à la vie politique.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, la section canadienne constate certaines avancées dans la participation et l’engagement des jeunes dans la vie parlementaire, bien qu’il reste beaucoup de chemin à faire avant d’atteindre une représentation significative de la jeunesse au sein des institutions démocratiques.

Si le nombre de parlements analysé dans ce rapport ne permet pas d’offrir un portrait exhaustif de la situation dans l’ensemble de la Francophonie, il a été possible de constater de grandes variations d’un parlement à l’autre, de même que certaines constantes. Bien sûr, la représentation de la jeunesse en politique dépend de nombreux facteurs, tant les obstacles législatifs, culturels et politiques pouvant être rencontrés sont variés et nombreux.

Toutefois, la section canadienne est heureuse de constater que les quatorze sections ayant participé à ce rapport ont toutes signalé l'existence de programmes participatifs visant à inciter les jeunes à s'impliquer dans la vie parlementaire ou à mieux connaître leur système démocratique. La section canadienne enjoint les sections de l'APF qui n'auraient pas de tels programmes en place de considérer en développer, et suggère de s'inspirer des nombreux exemples décrits dans ce rapport pour ce faire.

En outre, la section canadienne encourage les sections membres de l'APF à amorcer une réflexion sur d'éventuelles initiatives législatives ou politiques qui permettraient la levée de certains obstacles se dressant sur le chemin des jeunes voulant briguer les suffrages. Une attention particulière devrait être accordée à la situation des jeunes femmes, qui rencontrent des obstacles distincts dans de nombreux pays.

Quant aux instances de l'APF, la section canadienne les invite à poursuivre leur mobilisation sur les enjeux relatifs à la jeunesse. Des initiatives telles que le Parlement francophone des jeunes, qui permet à de jeunes francophones d'obtenir une première expérience parlementaire, devraient être poursuivies et renforcées. En outre, il pourrait être intéressant de traiter des obstacles particuliers rencontrés par les jeunes en politique dans le cadre de certains programmes de coopération, notamment les séminaires de l'APF destinés aux parlementaires.

Finalement, la section canadienne croit qu'il serait opportun pour le Réseau des jeunes parlementaires de réaliser un état des lieux, à intervalle régulier, de la représentation des jeunes dans les parlements de la Francophonie. Ce rapport pourrait constituer le premier d'une série, qui permettrait de constater l'évolution en la matière au fil des années.